



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **11 mai 2022**
Date d'affichage : **11 mai 2022**

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX, Gilles MAS

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-65 : PROGRAMMATION LEADER 2023-2026

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite réformer la carte des GAL pour en réduire le nombre. Ainsi, les territoires doivent s'organiser pour proposer avant la fin de l'année 2022 une nouvelle carte des territoires projets. Ces nouveaux territoires doivent répondre à un certain nombre de critères, notamment de taille (échelle départementale, au moins 200 000 habitants ou au moins 9 EPCI). Plaine Limagne adhère actuellement au GAL du pays de Vichy-Auvergne, aux côtés de Vichy communauté et des communautés de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, Entr'Allier, Besbre et Loire et Pays de Lapalisse.

Les 3 GAL actuels de l'Allier se sont rapprochés pour fusionner, sous la houlette de Moulins communauté. D'un autre côté, le SMAD des Combrailles vient de lancer une consultation pour la création d'un GAL Puy-de-Dôme. Cette consultation est d'ores et déjà rejointe par les parcs du Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne, de la communauté d'agglomération Pays d'Issoire, du PETR du Grand Clermont (portage pour Mond'Arverne communauté) et des 3 communautés de communes composant le SMAD (Pays de Saint Eloy, Combrailles Sioule et Morge, et Chavanon Combrailles et Volcans).

Plaine Limagne a donc la possibilité de se maintenir avec l'ex-pays de Vichy-Auvergne en intégrant un potentiel GAL Allier, ou de rejoindre le SMAD dans un GAL Puy-de-Dôme.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de rejoindre le SMAD des Combrailles et de participer à la création d'un projet Leader "Puy-de-Dôme".

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 23/05/2022
Le président,

